



Le jeudi 12 octobre 2017 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire

Date de la convocation : le 6 octobre 2017 - Nombre de membres en exercice : 27

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, Mme Christiane DECANTER-CAULLET, M. Pierre ZIMMERMANN, Mme Pierrette MAILLARD, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Anne-Catherine DERVILLE, MM. Alain FAUVARQUE, Xavier RUYANT, Adjoint au Maire, Mmes Marie-Paule LEPERS, Danièle PETIT, MM. Pierre BOURGOIS, Jean-Max LEFEBVRE, Mme Marie-France TAILLEFER, MM. Stéphane DELANNOY, Didier DUPE, Mmes Karine BOPPE, Nathalie HERBAUX, M. Eric DESREUMAUX, Mme Martine FOULON

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : Mme Colette GRASER (à M. Didier DUPE), M. Claude LAMARCQ (à Mme Danièle PETIT), M. Xavier BASSELET (M. Stéphane DELANNOY), M. Riquier WILLOQUET (à Mme Christiane DECANTER-CAULLET), Mme Dong NGUYEN (à M. Jean-Max LEFEBVRE), Mme Aurélie VERNIER (à M. le Maire)

Absents : M. Alexandre MEZIERE, Mme Karine VIENNE épouse DUTOIT

N° 17-3-8

Intercommunalité

Métropole Européenne de Lille

Mise en place d'une solution de gestion mutualisée pour les Déclarations d'Intention d'Aliéner et les autorisations du Droit des Sols

Rapport de M. le Maire

Le Conseil de la Métropole a mis en place une solution de gestion informatique mutualisée entre la Métropole Européenne de Lille (la MEL) et les communes pour les Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) et les Autorisations du Droit des Sols (ADS).

Il vous est proposé d'adhérer à ce processus de dématérialisation des DIA et ADS de manière à améliorer la réactivité dans la transmission de l'information et renforcer la sécurité sur l'ensemble des processus.

Pour intégrer cette démarche, le dispositif prévoit une participation forfaitaire annuelle des communes adhérentes.

Afin de proposer une participation financière pertinente, quel que soit le niveau de ressources des communes, il a été acté une répartition en 8 strates démographiques avec une pondération selon le volume moyen de procédures de DIA et ADS que représente chaque strate.

Selon la répartition définie par la MEL, Bondues appartient à la strate des communes de moins de 10 000 habitants.

Notre participation forfaitaire annuelle exigible s'élève à 450 euros TTC, à partir du 1^{er} janvier 2018 pour la durée de la convention.

Ceci étant exposé, il vous est proposé :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'utilisation du progiciel de gestion avec la MEL,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes juridiques, administratifs et financiers à intervenir,
- d'engager le paiement de la participation forfaitaire de la commune d'un montant de 450 €.

Les dépenses seront imputées au budget de l'exercice courant.

Travaux Préparatoires
CA du 26 septembre 2017
CG du 5 octobre 2017

Le Conseil
Adhère à la proposition ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil
Certifié conforme
Le Maire

